

Présentation du rapport du délégataire de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit sur le Territoire du Pays d'Aix.

1. Rappel du cadre juridique et des réalisations

Par délibération en date du 26 juin 2008, le Territoire du Pays d'Aix a attribué au groupement Eiffage/LD Collectivités, la Délégation de Service Public relative à l'Établissement et l'Exploitation d'un Réseau de Communications Électroniques à Très Haut Débit. D'une durée de 20 ans, ce contrat de concession a pour objet la construction et l'exploitation du premier réseau d'initiative publique à l'échelle du département. Son exécution a été confiée à la société dédiée CAPAIX CONNECTIC, issue du groupement précité. Signé en septembre 2008, le contrat a été mis en œuvre à compter du mois de novembre de la même année.

Pour la réalisation de ce projet initial, d'un montant de 16,53 M€, le délégataire a bénéficié d'une première subvention publique à hauteur de 7,85 M€. Cette somme correspond au besoin de financement nécessaire pour compenser tout ou partie des surcoûts occasionnés par l'exécution des obligations de service public mises à la charge du délégataire. Le coût pour la collectivité a été allégé grâce aux subventions de l'Europe (FEDER) et de l'État (FNADT), pour un montant total de 1 586 000 €.

Initialement limité au dégroupage de NRA et à la desserte des zones d'activités et sites publics du territoire, le contrat de DSP a notamment fait l'objet d'un premier avenant par délibération n°2015_A196 en date du 8 octobre 2015. Ainsi, le Territoire du Pays d'Aix a poursuivi son engagement de déploiement des technologies du numérique qui s'est traduit notamment par :

- la mise en place de capillarité au sein de 5 zones d'activités en ciblant les TPE et PME;
- la réalisation d'une opération de « Montée en Débit »

Cet avenant a fait l'objet d'une subvention complémentaire de 3 470 285€, soit 1 860 000€ pour les travaux de montée en débit et 1 610 285€ pour la réalisation de capillarité dans les zones d'activités ciblées.

De plus, en décembre 2018, la commission de la Métropole Aix Marseille Provence a validé un deuxième avenant pour la mise en capillarité de 13 nouvelles zones d'activités réparties sur 9 communes du périmètre d'intervention. Cette extension est prévue en deux phases jusqu'en février 2021.

Par ailleurs, en 2015 un protocole transactionnel a permis de régulariser les extensions et interventions complémentaires ayant eu lieu au cours des années 2012 et 2013.

2. L'activité 2018 de la DSP (détails en annexes)

CAPAIX CONNECTIC, en tant que délégataire en charge de la DSP Très Haut Débit, est soumis à des obligations tant légales que contractuelles en ce qui concerne la communication des rapports réguliers sur l'exécution du service public délégué ainsi que sur l'état du réseau.

Ces obligations sont définies d'une part au travers du contrat de concession et résultent d'autre part de l'application de l'article L1411-3 du CGTC.

2.1. Le périmètre du réseau

Au terme de 2018, un réseau 510 km de fibre optique en liaison avec le réseau national via le Data Center Interxion de Marseille, a été mis en service et permet de raccorder 73 zones d'activités réparties sur l'ensemble du Territoire du Pays d'Aix. Le Délégataire a également procédé à ce jour au dégroupage de 20 centraux téléphoniques, à la mise en capillarité du réseau au sein de 8 zones d'activités et à la réalisation d'un projet de Montée en Débit sur 10 PRM (Point de Raccordement Mutualisé). Quatre salles techniques ont été réalisées dans le cadre de cette concession. Trois extensions du réseau ont été réalisées courant de l'année 2018 dans la la ZA du Puit Morandat à Gardanne, au Canet de Meyreuil et au Carreau de la Mine à Meyreuil.

2.2. État de la commercialisation des services proposés par le délégataire

Au cours de l'année de 2018, la commercialisation du DSL, à travers les centraux dégroupés (desserte Grand Public) s'est maintenue au-dessus du plan d'affaires initial. En effet, au terme de l'exercice 2018, en volume, le

DSL (technologie à destination au Grand public) représente un total de 10264 abonnés issus du Territoire du Pays d'Aix auprès des opérateurs clients de CAPAIX CONNECTIC (soit 1829 abonnés de plus par rapport au Business Plan initial qui prévoyait 8435 abonnés en fin 2018).

L'année 2018 voit également le chiffre d'affaires lié aux services « actifs » en fibre optique destinée aux entreprises poursuivre sa progression.

L'année 2018 a vu son nombre de contrats progresser de 30 % par rapport à 2017. A fin 2018, CAPAIX CONNECTIC dispose de 308 contrats signés. Le BP initial prévoyait pour sa part un total de 270 contrats signés à fin 2018. Cette croissance a vocation à perdurer grâce à la mise en œuvre de l'avenant n°2. De plus, afin de rester attractif sur le territoire, CAPAIX CONNECTIC a établi une nouvelle grille tarifaire très compétitive qui doit permettre de soutenir cette commercialisation par les opérateurs locaux

Le site Internet, indiquant le nombre d'opérateurs présents et la couverture disponible sur les 36 communes du Territoire du Pays d'Aix, a fait l'objet d'une refonte au dernier trimestres 2017. Il permet la mise en contact grâce à un formulaire en ligne et intègre une carte d'éligibilité développée par le Service Innovation et Développement des Entreprises du Territoire du Pays d'Aix.

Un flyer et une affiche ont été réalisés et seront distribués auprès des entreprises et dans les communes concernées dans les futures zones identifiées dans l'avenant N°2 .

4. Résultats financiers(détails en annexes)

Sur le plan financier, comme en 2017, la DSP réalise un chiffre d'affaires positif depuis trois exercices consécutifs, il est en légère augmentation (+1,7%) par rapport à l'exercice précédent et on constate un résultat net positif avec +309K€ en 2018. Ses capitaux propres sont encore suffisamment dimensionnés (6,7M€ environ) ce qui permet de disposer d'une certaine visibilité pour les années à venir.

Ceci est le résultat d'une très bonne commercialisation des offres CECA (Core Ethernet Capaix Acces) et LAN to LAN (Local Area Network) poursuivie auprès des TPE et PME.

Le deuxième avenant d'extension de la capillarité dans de nouvelles zones activités devrait contribuer à conforter la commercialisation de l'offre CECA auprès de TPE/PME.

Néanmoins, des recettes supplémentaires pourraient être générées via la commercialisation d'IRU (location de longue durée de fibre optique noire) en direction des acteurs publics sous forme de GFU (Groupement Fermés d'Utilisateurs) permettant de relier numériquement les différents établissements publics.

Concernant les offres ADSL, le budget initial prévoyait pour 2018 un chiffre d'affaires de 2 043 000€, le chiffre d'affaires réalisé est de 2 479 000€, soit une augmentation correspondant à 21,35% de plus par rapport au prévisionnel.

5. Perspectives pour l'avenir

Le délégataire est en réflexion pour répondre aux besoins des opérateurs mobiles afin de faciliter l'extension de la couverture 4G/4G+ sur le territoire d'emprise de la DSP. Ainsi une nouvelle offre de location en fibre optique noire pourrait être adressée aux opérateurs mobiles et ce sans distinction de distance parcourue jusqu'au point de livraison.

Par ailleurs, des besoins apparaissent dans le transit de données entre Paris, Marseille et Nice, CAPAIX CONNECTIC réfléchit à la mise en œuvre d'une solution de trafic de transit au sein du Territoire du Pays d'Aix.

Le délégataire prévoit pour 2019, l'extension de l'offre CECA au sein des zones d'activités des communes d'Eguilles, de Gardanne, des Pennes Mirabeau et de Saint-Cannat.

Des travaux relatifs au BHNS (Bus à Haut Niveaux de Service) ont été prévus.

Enfin, la continuité de raccordement en fibre optique des piscines du Territoire du Pays d'Aix sera poursuivi.

6. Commentaires sur le rapport

Globalement, le rapport annuel 2018 de CAPAIX CONNECTIC est positif et fait état de résultats satisfaisants sur le plan commercial avec une augmentation de 30 % de contrats signés sur l'année par rapport à 2017, toutefois compte tenu de la baisse tarifaire, l'évolution du chiffre d'affaires n'est pas proportionnelle à la croissance des contrats signés.

En effet, le nombre de contrats entreprises est conforme voire supérieur au prévisionnel, mais en raison de la concurrence, le revenu moyen par lien de fibre optique a été fortement corrigé à la baisse.

Afin de compenser ces marges plus faibles, il apparaît nécessaire de poursuivre la capillarisation au sein des nouvelles zones d'activités rendues éligibles à l'offre CECA avec l'avenant n°2.

Par ailleurs, la promotion de la commercialisation d'IRU auprès d'acteurs publics sous forme de GFU pourrait générer des recettes supplémentaires.

- L'un des principaux enjeux porte sur la poursuite de la commercialisation de l'offre CECA dans les ZA du Territoire du Pays d'Aix éligibles à cette offre au titre des avenants 1 et 2.
- Le principal enjeu sur le segment grand public réside dans le maintien de la commercialisation des liens DSL par SFR.